



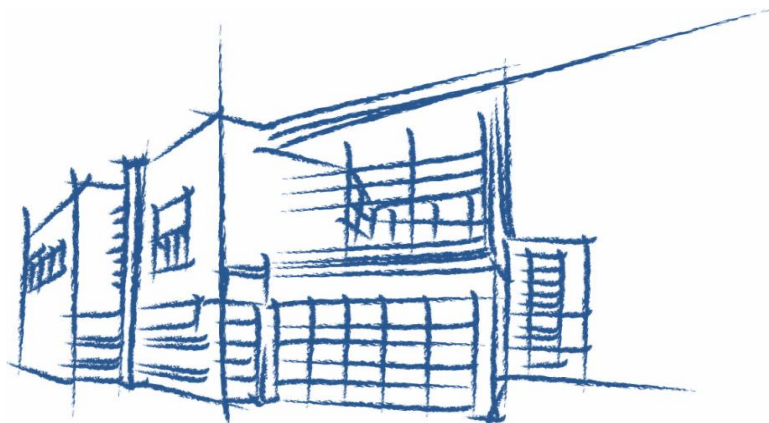
43 rue du Maréchal Leclerc - 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI - 03 27 87 16 07  
mjc@mjlambres.fr - mjlambres.fr     @mjclambres

**PROJET PÉDAGOGIQUE**  
**« Accueil de jeunes 11/17 ans »**  
**Maison des Jeunes et de la Culture / ESPACE HELIOS**  
**LAMBRES-LEZ-DOUAI**  
**2025-2026**  
**(Du 01/09/2025 au 04/07/2026)**

**DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES CENTRÉS SUR L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS**

Ce projet précise :

1. Les valeurs éducatives et pédagogiques que nous souhaitons transmettre aux enfants
2. Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs
3. Le fonctionnement général des Accueils de Loisirs de la M.J.C. (période de vacances, modalité d'accueil, utilisation des locaux, tarifs, journée type...)



## RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF

Ce projet s'articule sur les valeurs défendues par la M.J.C. / ESPACE HELIOS ainsi que l'ensemble de l'équipe d'animation.

La M.J.C. est un lieu d'accueil ouvert à tous, laïque respectueux des principes républicains de diversité culturelle, sociale ou religieuse. Elle se veut politiquement neutre, et agit sans discrimination philosophique, syndicale ou religieuse. Elle a pour vocation d'animer et de participer en lien avec les parents à l'éducation des enfants et des adolescents, de la commune et du Douaisis par le biais d'ateliers axés sur la musique, la création, l'expression corporelle, le sport, les nouvelles technologies de communication et d'information.



Elle a également pour vocation de :

- Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs ateliers en répondant à leur demande et en favorisant l'émergence d'actions.
- Promouvoir différentes pratiques culturelles
- Découvrir de jeunes talents
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Favoriser l'émergence d'événements en lien avec l'éducation citoyenne
- Favoriser les relations intergénérationnelles
- Valoriser l'émergence de projets de solidarité
- Répondre aux attentes de nos adhérents

## I) Présentation de la structure

La M.J.C. Espace Hélios est située au 43 rue du Maréchal Leclerc à Lambres-lez-Douai. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, elle est conventionnée avec la municipalité et la C.A.F du Nord. La M.J.C. propose une programmation riche et diversifiée tout au long de l'année avec plus de 45 ateliers (sportifs, artistiques et éducatifs), des spectacles et concerts, des ateliers enfance et jeunesse. Une médiathèque municipale et un secteur informatique sont également accessibles à tous les publics.

La M.J.C. se fonde sur les valeurs et les principes suivants :

- Encourager une démocratie vivante, l'initiative citoyenne et la responsabilité individuelle.
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité, notamment dans le cadre du handicap, en intégrant les personnes dans toutes leurs activités et ce, quel que soit leur profil.
- Contribuer au lien social et culturel local, en partenariat avec les collectivités et d'autres acteurs du territoire.

En résumé, La M.J.C. est un espace culturel et citoyen dynamique, centré sur la diversité des pratiques artistiques, sportives et éducatives, fédérant enfants, adolescents et adultes. Elle favorise la vie locale, la créativité, la mixité sociale et l'apprentissage de la citoyenneté dans un cadre accessible, sécuritaire et inclusif.

## II) Contexte

La Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) est un lieu d'accueil, de rencontre, d'expression et de création pour tous les publics, et notamment pour les adolescents. Elle a pour vocation de favoriser l'accès à la culture, à l'éducation populaire, à l'autonomie et à la citoyenneté à travers une grande diversité d'actions.

Dans ce cadre, l'accueil ados du secteur jeunesse s'inscrit comme un temps fort et structurant pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, proposé de manière régulière les mercredis et samedis après-midi, de 14h à 18h, tout au long de l'année scolaire, du 01 septembre 2025 au 08 juillet 2026.

Ce dispositif répond à plusieurs constats observés sur le territoire :

- Le besoin d'un espace identifié pour les adolescents, distinct à la fois du cadre scolaire et familial, dans lequel ils peuvent s'exprimer librement et construire leur individualité.
- Une demande croissante de temps et lieux d'échanges entre pairs, pour renforcer les liens sociaux, éviter l'isolement et lutter contre les formes d'exclusion.
- La nécessité d'un accompagnement éducatif structuré, porté par un professionnel qualifié, pour encourager l'autonomie tout en offrant un cadre sécurisé.
- La volonté de valoriser l'engagement et la parole des jeunes, en les intégrant pleinement dans la vie de la M.J.C. et dans la co-construction de projets citoyens et culturels.

Encadré par un animateur jeunesse diplômé BPJEPS Loisirs Tous Publics, l'accueil ados propose une diversité de modalités de participation, afin de répondre à la pluralité des envies et des profils des jeunes.

### III) Objectifs éducatifs

L'accueil ados au sein de la M.J.C. repose sur une démarche d'éducation populaire, plaçant les jeunes au centre du dispositif. Il vise à favoriser leur développement personnel, leur participation citoyenne, ainsi que leur épanouissement à travers des activités diversifiées, adaptées à leurs besoins et à leur âge.

#### **3.1 Objectifs généraux**

Les objectifs pédagogiques de cet accueil s'inscrivent dans les missions fondamentales de la M.J.C. :

- **Créer un espace d'écoute, de parole et d'expression**  
Permettre aux jeunes d'exprimer leurs opinions, leurs ressentis, leurs idées, dans un cadre bienveillant et sans jugement. Favoriser l'écoute active, la liberté d'expression et le respect des différences.
- **Favoriser la socialisation et le vivre-ensemble**  
Offrir un lieu où les jeunes peuvent rencontrer d'autres adolescents de différents horizons, apprendre à coopérer, à résoudre des conflits, à respecter les règles de vie collective et à s'ouvrir aux autres.
- **Encourager la citoyenneté et la responsabilité**  
Impliquer les jeunes dans les choix, la conception et l'organisation des projets et des activités. Développer leur sens des responsabilités, leur esprit critique et leur engagement dans la vie locale.
- **Accompagner l'autonomie et l'initiative**  
Soutenir les jeunes dans la construction de leur autonomie : apprendre à faire des choix, à s'organiser, à mener un projet de bout en bout, à gérer leur temps et leurs priorités.
- **Stimuler la créativité et la curiosité**  
Proposer des activités variées permettant aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques, d'explorer leurs centres d'intérêts, de se confronter à de nouvelles expériences culturelles, artistiques ou sportives.

#### **3.2 Objectifs spécifiques**

Ces objectifs pédagogiques se traduisent concrètement par un ensemble d'actions et de principes mis en œuvre tout au long de l'année :

- **Favoriser la co-construction et la prise d'initiative**
  - Impliquer les jeunes dans la programmation des activités et dans l'organisation de temps forts.
  - Mettre en place des outils participatifs pour recueillir leur parole et encourager la prise de décision collective.

- **Développer l'esprit critique et la réflexion personnelle**  
→ Organiser des temps de débats et d'échanges autour de sujets de société (égalité filles/garçons, réseaux sociaux, écologie, santé mentale, discriminations...).
- Favoriser les échanges argumentés, la confrontation d'idées dans le respect, et le développement du discernement.
- **Renforcer le sentiment d'appartenance**  
→ Encourager les jeunes à participer à la vie de la M.J.C. : implication dans des événements intergénérationnels, soutien logistique sur les temps forts de la structure, lien avec d'autres associations partenaires.
- Créer un esprit de groupe positif, basé sur la solidarité, l'entraide et la convivialité.
- **Valoriser les compétences et les réussites**  
→ Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets concrets, valoriser leur engagement et leurs savoir-faire.
- Créer des supports de valorisation (exposition, vidéo, blog, réseaux sociaux) pour mettre en lumière leurs actions.
- **Proposer un cadre sécurisé et structurant**  
→ Instaurer des règles claires de fonctionnement, coconstruites avec les jeunes.
- Garantir un environnement sécurisant, où chacun peut évoluer dans le respect des autres et de lui-même.

Ce socle pédagogique est fondé sur une relation éducative de confiance entre l'animateur et les jeunes, dans une logique d'accompagnement bienveillant. Il s'adapte en permanence aux réalités du terrain, à la diversité des publics, et aux évolutions de leurs besoins et attentes.

## IV) Encadrement

### 4.1 Encadrement et rôle de l'animateur

L'accueil est encadré par un animateur jeunesse, diplômé du B.P.J.E.P.S. Loisirs Tous Publics, garant du respect des règles, de la sécurité physique, morale et affective des jeunes, ainsi que de l'application du projet pédagogique.

Ses missions principales sont :

- Accueillir et accompagner les jeunes dans un cadre sécurisant et bienveillant ;
- Favoriser leur participation active à travers des projets et activités adaptées ;
- Animer et encadrer les temps collectifs, qu'ils soient libres ou organisés ;
- Faire respecter le règlement intérieur et les règles de vie partagées ;
- Assurer un lien avec les familles et les autres secteurs de la M.J.C ;
- Mettre en œuvre une posture éducative basée sur l'écoute, la confiance et l'accompagnement de l'autonomie.

Selon les besoins et les projets, des intervenants extérieurs ou volontaires (jeunes en service civique, bénévoles) peuvent venir en appui, sous la responsabilité de l'animateur référent.

## **4.2 Rôle des familles**

Même si l'accueil ados vise à favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes, le lien avec les familles reste fondamental pour assurer la cohérence éducative et le bon fonctionnement du dispositif.

Les parents sont considérés comme des acteurs éducatifs à part entière, impliqués à plusieurs niveaux :

- **Information régulière :**
  - Transmission des plannings, événements, projets en cours par affichage, newsletter, mails ou groupes de discussion (selon les outils utilisés).
  - Communication sur les règles de fonctionnement et les valeurs portées par l'accueil ados.
- **Dialogue et échange :**
  - Disponibilité de l'animateur pour répondre aux questions, accueillir les remarques ou inquiétudes.
  - Entretiens ponctuels si nécessaire, en cas de difficultés, ou de comportements à accompagner.
- **Autorisations et responsabilités :**
  - Signature des fiches d'inscription, autorisations parentales
  - Information sur les éventuels changements d'horaires, retards ou incidents.
- **Participation à la vie de la structure :**
  - Invitation aux temps forts (restitutions de projets, soirées ados, etc.).

## **4.3 Rôle des partenaires**

Ce partenariat éducatif repose sur la confiance, la transparence et une volonté commune : contribuer à l'épanouissement des adolescents dans un cadre structurant et bienveillant.

L'accueil ados s'inscrit dans un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent auprès de la jeunesse. Cette logique de partenariat renforcé permet de mutualiser les compétences, de proposer des projets plus riches, et d'assurer un accompagnement global des jeunes.

Parmi les partenaires mobilisables ou déjà associés :

- **Les établissements scolaires (collèges, lycées) :**
  - Relais d'information, mise en lien avec les équipes éducatives, participation à des actions de prévention ou à des projets culturels ou citoyens.
  - Repérage de jeunes en situation de décrochage ou d'isolement.
- **Les institutions (CAF, S.D.J.E.S., mairie, Mission Locale, services de santé...) :**
  - Soutien institutionnel, co-financement, participation à l'évaluation du projet, orientation des jeunes vers des dispositifs adaptés.
- **Les associations locales et culturelles :**
  - Interventions ponctuelles (ateliers, débats, découvertes artistiques), ou partenariats dans le cadre de projets thématiques.
  - Accès à des ressources matérielles ou humaines (salles, intervenants, prêt de matériel...).

Cette ouverture aux partenaires vise à faire de l'accueil ados un véritable espace ressource, connecté à son territoire, et capable de répondre aux besoins pluriels des jeunes dans une logique d'accompagnement global, souple et réactif.

#### 4.4 Accueil type

Horaires	Contenu	Modalité
14h00 14h30	- Accueil des jeunes, temps d'échange informel, installation dans les espaces (baby-foot, jeux libres, etc.)	Accueil libre
14h30 16h30	- Activité proposée OU poursuite du temps libre selon les choix des jeunes OU Temps de projet	Activité encadrée ou libre
16h30 17h00	- Goûter partagé, pause détente, jeux calmes	Convivialité, discussion
17h00 18h00	- Temps de projet (préparation d'une soirée, d'un clip, d'une sortie, etc.) OU activités libres	Co-construction / animation libre
18h00	Départ progressif, rangement, temps de bilan si besoin	Clôture

#### 4.5) Accueil de l'été

L'accueil estival destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans se déroulera du mardi 7 juillet au vendredi 31 juillet 2026, selon un rythme hebdomadaire, du mardi au samedi. Cet accueil a pour vocation de proposer un cadre structurant, ludique et enrichissant durant la période estivale, tout en s'adaptant aux besoins et aux envies des jeunes.

L'organisation de l'accueil se fera à la journée ou à la demi-journée, en fonction de la nature des animations proposées. Cette souplesse permettra à chaque jeune de composer son emploi du temps selon ses intérêts, tout en favorisant l'autonomie et la responsabilisation.

Chaque semaine de l'été s'articulera autour d'une thématique spécifique (découvertes, arts, cultures, sports, musiques...) afin de diversifier les propositions et de favoriser la découverte de nouveaux horizons.

Cette programmation a pour objectif de stimuler la curiosité, de favoriser l'épanouissement personnel, et de permettre l'expression de soi dans un cadre bienveillant et sécurisé.

La participation aux activités sera soumise à une tarification modulée, calculée en fonction :

- Du type d'animation (sortie, atelier, intervention extérieure, etc.),
- Et éventuellement du quotient familial.

Cette souplesse tarifaire vise à garantir l'accessibilité du programme au plus grand nombre, tout en assurant la qualité des prestations proposées.

#### V) Locaux

L'accueil ados se déroule au secteur jeunesse de la M.J.C., dans un espace spécifiquement aménagé pour répondre aux besoins et attentes des adolescents. Ce lieu a été conçu comme un cadre convivial, modulable et sécurisant, favorisant à la fois la détente, l'échange, la créativité et l'implication des jeunes.

Les jeunes sont associés à l'aménagement et à la décoration de leur espace, pour encourager leur sentiment d'appartenance et leur responsabilisation vis-à-vis du lieu.

L'espace jeunesse comprend plusieurs zones distinctes, permettant d'alterner entre temps collectifs, activités ludiques, projets et temps calmes :

- **Espace détente :**
  - Canapés, fauteuils, tapis, lumière tamisée.
  - Zone d'échange informel, de discussion, de repos.

- **Espace jeux :**  
→ Billard, baby-foot, ping-pong, borne d'arcade, console Nintendo Switch.  
→ Favorise la convivialité, la mixité, la gestion des règles et des temps d'attente.
- **Espace d'activités :**  
→ Tables modulables pour ateliers créatifs, temps de débat, jeux de société, animations ponctuelles.  
→ Peut être transformé selon les besoins (projection vidéo, coin musique, etc.).

L'environnement est pensé pour être non stigmatisant, inclusif, accueillant et mixte, avec une attention particulière portée à la qualité de l'ambiance sonore, lumineuse et à la sécurité émotionnelle des jeunes

## VI) L'accueil des jeunes à besoins particuliers

Le secteur jeunesse s'inscrit dans une démarche inclusive. Tous les adolescents, quelles que soient leurs singularités, doivent pouvoir vivre pleinement leur temps de loisirs dans un cadre adapté, bienveillant et sécurisé. Accueillir des jeunes à besoins particuliers, c'est affirmer une volonté d'égalité d'accès et de richesse dans la diversité.

A travers l'inclusion nous souhaitons :

- Permettre à chaque jeune de trouver sa place dans le groupe et de participer aux activités selon ses capacités.
- Valoriser la différence comme une richesse, en sensibilisant l'ensemble du groupe au respect et à la tolérance.
- Adapter le cadre, les outils et les postures pour répondre aux besoins spécifiques tout en respectant le rythme et les envies de chacun.
- Favoriser le lien entre les familles, les professionnels de santé ou d'accompagnement et l'équipe d'animation.

Les jeunes à besoins particuliers peuvent concerner :

- Les ados porteurs de handicaps (moteur, sensoriel, mental, psychique ou troubles du neurodéveloppement tels que TSA, TDAH et toutes les formes de dys-...)
- Les ados en fragilité sociale ou familiale (rupture, isolement, précarité, protection de l'enfance).
- Les ados rencontrant des difficultés de comportement, d'attention ou de gestion émotionnelle.
- Les ados atteints de maladie chronique nécessitant une attention ou un protocole particulier (asthme, diabète).

La mise en œuvre de l'accueil inclusif passe dans un premier temps par une préparation en amont durant laquelle nous allons prendre contact avec les familles et les professionnels de santé extérieurs pour recueillir les besoins spécifiques et les habitudes du jeune. Si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet d'accueil personnalisé en loisirs (P.A.P.L.) sera mis en place.

Ensuite, nous procéderons aux adaptations pédagogiques en aménageant l'environnement (espaces calmes, repères visuels, pictogrammes...) et veillerons à faire preuve de souplesse dans les activités en proposant des alternatives, en permettant des temps d'observation et une intégration progressive. Il est important de valoriser les compétences de chaque jeune en s'adaptant à ce qu'il peut faire et en suivant son rythme.

Durant l'accueil, l'équipe devra développer une attitude d'écoute active, sans a priori ni jugement. La formation et l'information sur certaines situations spécifiques (autisme, hypersensibilité, troubles de l'attention) seront envisagées afin de mettre l'équipe d'animation dans les meilleures conditions d'accueil.

Un accueil réussi passe par un partenariat fort avec les familles, qui sont les premières expertes de leur enfant.

La sensibilisation du reste du groupe est essentielle, l'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités ludiques et pédagogiques autour de la différence, de l'entraide et de l'inclusion. Elle devra rassurer les enfants et répondre à leurs questions de manière simple et sans stigmatiser l'enfant concerné. Les animateurs et le directeur devront encourager une dynamique de groupe bienveillant où chaque enfant apprend à prendre soin de l'autre.

## VII) Evaluation

L'évaluation est une étape importante du projet pédagogique. Elle permet de vérifier la pertinence des actions mises en œuvre au regard des objectifs éducatifs fixés, d'adapter les pratiques, d'impliquer l'équipe et de rendre compte aux familles et aux partenaires. C'est une démarche vivante, continue, collective et constructive.

L'évaluation a pour objectifs de :

- Mesurer l'efficacité des actions éducatives mises en place.
- Repérer les points forts et les axes d'amélioration.
- Ajuster les méthodes d'animation et l'organisation si nécessaire.
- Valoriser le travail d'équipe et les progrès des jeunes.
- Donner du sens à l'action éducative auprès des familles et des partenaires.

Il existe plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation individuelle du jeune où l'équipe devra observer les comportements, attitudes et interactions de chaque participant tout au long des activités et noter les évolutions positives ou les besoins spécifiques.
- L'évaluation des actions pédagogiques où chacun devra analyser la cohérence entre les activités proposées et les objectifs du vivre ensemble et évaluer la dynamique de groupe
- L'évaluation par les familles afin de permettre aux parents de donner leur ressenti sur l'accueil de leur enfant. C'est un moment où l'équipe devra être à l'écoute des suggestions ou préoccupations des familles pour renforcer la coéducation. Il sera possible d'utiliser des questionnaires anonymes, des boîtes à idées ou de porter une oreille attentive lors des temps informels.

L'évaluation est, à terme, un levier de qualité pédagogique. Elle fait évoluer les pratiques avec les adolescents et valorise l'engagement de l'équipe ce qui renforce la cohérence éducative du projet et permet de coconstruire avec les familles et les partenaires un accueil plus inclusif, plus adapté et plus au fait de la société.

# REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

## SECTEUR JEUNESSE

MJC / ESPACE HELIOS - LAMBRES-LEZ-DOUAI

**Un règlement intérieur est fait pour être respecté. Toute personne ne suivant pas les consignes suivantes en subira les conséquences, pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive du secteur jeunesse. Dans tous les cas, nous en référerons à vos parents ou tuteurs légaux.**

Art 1 : Le secteur jeunesse est organisé pour être un espace de vie et d'expression en vue de mettre à disposition des jeunes : un lieu de rencontre, de discussion, un programme d'animation. L'objectif est d'amener les jeunes à être acteurs et parties prenantes dans l'organisation de véritables projets et d'apporter ainsi une réelle dynamique au sein de la MJC. Ainsi, plusieurs après-midis sans écran seront organisés par mois.

Art 2 : Il est ouvert le mercredi et le samedi de 14h à 18h. Il est accessible aux **11-17 ans (à partir de la 6<sup>e</sup>)**.

Art 3 : En cas de manifestations ou d'absence d'animateurs, la M.J.C. se réserve le droit de fermer le secteur jeunesse. Dans ce cas un message sera affiché pour prévenir toute fermeture exceptionnelle.

Art 4 : L'adhésion à la M.J.C. est **obligatoire, 10 euros par an pour les Lambrésiens et 11 euros par an pour les non-Lambrésiens. L'inscription au secteur est de 2€/an.** L'ensemble est à régler dès la deuxième visite au sein du secteur. Vous devrez alors **obligatoirement** remplir la fiche sanitaire et signer ledit règlement.

Art 5 : Nous déclinons toute responsabilité quant à la perte et au vol d'objets laissés sans surveillance.

Art 6 : Vous devez respecter le matériel et les locaux :

- Toute détérioration devra être remboursée ou remplacée. Nous mettons à votre disposition un baby foot, un billard, une table de ping-pong, des consoles de jeux et du petit matériel. A vous d'en prendre soin !
- Durant les activités du secteur jeunesse, le volume musical devra être mis à une puissance raisonnable pour les autres adhérents.
- Vous devez partager les jeux mis à disposition (baby, table de ping-pong...)
- Vous avez accès à un secteur jeunesse entretenu régulièrement. Vous devez donc garder ce lieu propre. En cas de non respect, vous serez dans l'obligation de le nettoyer.
- Vous devez respecter les autres adhérents ainsi que les animateurs du secteur jeunesse.

Art 7 : Les autres salles (cuisine, salle informatique, salle de spectacle, salles d'activités) peuvent être utilisées avec l'accord de l'animateur responsable. Tout comportement débordant entraînera l'exclusion de la salle. Les salles devront être rangées et nettoyées avant de quitter les lieux.

Il est interdit :

- d'entrer dans le secteur jeunesse sans l'accord ou la présence de l'animateur
- de fumer dans l'enceinte du secteur jeunesse et aux abords de la MJC ou d'avoir consommé de l'alcool
- de consommer des boissons énergisantes au sein de secteur jeunesse et dans la MJC
- de dire des mots grossiers, d'insulter ou d'avoir des gestes déplacés
- de cracher dans l'enceinte de la MJC et aux abords de la MJC
- de jeter des papiers, des détritres au sol.
- d'exprimer des idées discriminatoires, de juger les autres. Vous devez faciliter l'intégration de tout le monde.
- de ramener tout objet tranchant, coupant, alcool ou tout produit illicite et dangereux, ainsi que des boissons énergisantes
- de courir dans l'enceinte de la MJC
- de sortir du secteur jeunesse pour se rendre au supermarché afin d'y acheter ou de ramener de chez soi des denrées alimentaires (sodas, bonbons, biscuits apéritifs etc...) pouvant favoriser la malbouffe et l'obésité.

=====

## REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES A LA CARTE - VACANCES

Art 1 : Une inscription doit être prise au minimum 24h avant la date de l'activité. Si vous ne vous présentez pas à l'activité, celle-ci ne vous sera pas remboursée, sauf dans le cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

Art 2 : Vous devez respecter les instructions et le matériel donnés par l'animateur proposant l'activité.

Art 3 : Les animateurs de la M.J.C / ESPACE HELIOS se réservent le droit d'arrêter une activité si les règles de sécurité ne sont pas respectées par les participants.

Art 4 : Pour toutes activités nautiques vous devez fournir un certificat d'aptitude validé par un maître nageur en piscine.

Art 5 : Après une activité, les adolescents ne pourront repartir seuls, sauf accord des parents au préalable auprès des animateurs.

Signature des jeunes,